

PNDAR 2024 : Priorité pour les appels à projets « Connaissances », « Démultiplication » et « Co-Innovations » mis en œuvre par FranceAgriMer conformément aux décisions de la Directrice générale de FranceAgriMer suivantes :

- N° INTV-SIIF-2023-35 du 28 juin 2023 ayant pour objectif la mise en œuvre par FranceAgriMer de l'appel à projet « Connaissances »,
- N° INTV-SIIF-2023-36 du 28 juin 2023 ayant pour objectif la mise en œuvre par FranceAgriMer de l'appel à projet « Co-Innovations »
- N° INTV-SIIF-2023-37 du 28 juin 2023 ayant pour objectif la mise en œuvre par FranceAgriMer de l'appel à projet « Démultiplication ».

Dans le cadre des appels à projets du PNDAR pour l'année 2024, le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire met en place une **enveloppe supplémentaire de 1 000 000 €** (crédits P 149) pour financer des projets de recherche finalisées ou appliquées, d'innovation et de développement agricole dont l'objet principal est **l'amélioration de la gestion de la cécidomyie de la lavande et du lavandin**.

Ces projets s'inscrivent dans le thème prioritaire n°7 du PNDAR 2022 -2027 « Renforcer la gestion intégrée de la santé animale et végétale ».

Contexte : les professionnels de la filière Lavande/Lavandin observent une présence quasi généralisée de la cécidomyie, *Resseliella lavandulae* (Barnes) dans les zones de production. Inféodé aux lavanderaies (lavande et lavandin), c'est le ravageur principal de ces cultures. Les dégâts sont cumulatifs d'année en année, et aucune rémission des parties attaquées n'est possible. Les mortalités précoces sont estimées entre 15 % à 60 % des plants. Jusqu'en 2020, la cécidomyie était principalement gérée grâce à l'application de chlorpyrifos-méthyl. A la suite du retrait de son autorisation en 2020, les solutions disponibles pour les agriculteurs (y compris chimique) sont peu efficaces et depuis, des dégâts croissants sont observés.

Les projets à déposer viseront à accompagner les agriculteurs dans la gestion de la cécidomyie de la lavande, par l'identification et la formalisation de connaissances, solutions, outils et méthodes finalisées, en s'appuyant sur des connaissances issues de la recherche fondamentale et sur les éventuelles innovations repérées chez des agriculteurs. Une attention particulière devra être apportée sur les conditions et la faisabilité de la mise en œuvre des connaissances par les agriculteurs (méthodes d'accompagnement).

Quelques exemples d'enjeux sur lesquels des travaux sont à engager (liste non exhaustive):

- Comportement / cycle biologique de vie de l'insecte
- Identification et caractérisation des auxiliaires parasitoïdes de l'insecte en vue de favoriser les mécanismes de régulation naturelle en jeu et minimiser le risque de dégâts
- Identification des pratiques et des situations favorisant le développement de l'insecte et les occurrences de dégâts
- Couplage des différents leviers de gestion pour une approche globale du système agricole en zone de production lavande/lavandin
- Identification des travaux similaires dans d'autres pays producteurs, d'autres filières en France et pour des ravageurs avec comportement comparable

Pour les projets déposés dans le cadre de cette problématique prioritaire, l'ensemble des dispositions des décisions de la Directrice générale de FranceAgriMer continue à s'appliquer par ailleurs.

En dehors de cette priorité et de son enveloppe réservée, des projets répondant aux autres thèmes prioritaires de l'appel à projet sont toujours attendus.